



## Déclaration préalable CGT CSEE DTSI N°10 du 23/04/2024

Nous sommes réunis à ce jour, à la demande des élus du CSEE DTSI car un projet de réorganisation de Orange France a été passé en CSEC en information/consultation. Au prétexte que cette réorganisation impacte plusieurs périmètres, la Direction a donc privilégié une présentation globale et générique du dossier, avec une vision macro uniquement. Or à la lecture du dossier et suite aux analyses des commissions Orange France du CSEC, ainsi que de la CSSTC, l'impact est loin d'être minime, bien que la direction dise le contraire.

N'est-il pas légitime de demander un focus sur le grand projet de l'entreprise concernant la DTSI ?

Nous concevons que ce projet soit passé par le CSEC, cependant nous avons le plus grand mal à comprendre qu'un examen approfondi de ce dossier ne soit pas proposé de façon spontanée par la direction d'Orange au CSEE de la DTSI comme aux autres directions impactées par le projets. Comme cela s'est déjà fait avec ARI présenté en CSEC et DTR Demain en CSE DTSI. En agissant de la sorte, vous ne promouvez pas le dialogue social. Le dossier est à l'ordre du jour parce que nous l'avons demandé.

Pour la CGT bien qu'ayant des élus au CSEC nous savons très bien que le regard de cette instance n'a pas les mêmes questionnements sur le projet que nous allons avoir ici.

La façon dont la direction a organisé une multilatérale sur le sujet pour tenter de compenser ce qui ne sera pas vu par le CSEC montre bien qu'il n'y a pas que les OS qui le pensent.

Que dire du dossier que vous nous avez fourni, détaillant ou plutôt devrions nous dire disséquant la DTSI ? Bah pas grand-chose ou plutôt rien ...vu qu'il n'y a pas de dossier, encore une fois vous faites preuve de dénigrement à l'égard des élus et vis-à-vis des salariés. Et c'est bien une course aux économies sur le dos des salariés ainsi qu'un management des activités par des réorganisations perpétuelles qui met ces mêmes salariés au centre de la tourmente.

## **Déclaration préalable CGT CSEE DTSI N°11 du 23/04/2024**

Nous allons ouvrir le premier CSEE DTSI concernant la Santé, la Sécurité et les conditions de travail des salariés de cette mandature.

A l'aube d'une réorganisation d'ampleur qui va toucher la DTSI, nous ne pouvons que nous poser des questions sur la volonté réelle de la direction de garantir la santé et la sécurité des salariés. Les enquêtes triennales SECAFI comme les rapports annuels d'activité des médecins du travail montrent l'effet délétère des réorganisations. Avec les questions générées par celle qui arrive concernant l'avenir de nos activités au sein de DTSI, la CGT se joint à l'inquiétude des salariés. De plus la direction continue de supprimer des emplois.

En plaçant les salariés à la fois dans un contexte changeant en permanence, se questionnant sur leur avenir, en supprimant des emplois ce qui entraîne des conséquences importantes concernant les conditions de travail, la direction développe les risques, principalement les Risques Psycho-Sociaux pour les salariés. La CGT le dit solennellement à la direction, en tant que telle, et à chacun de ses membres : vous ne pourrez pas dire que vous ne le saviez pas.

Le télétravail s'est fortement développé. Des affaires concernant des accidents du travail et même hélas des décès en télétravail montrent que celui-ci doit être pris en compte dans les préoccupations de SSCT, par la direction et par les IRP.

Quand nous effectuons une recherche dans les documents de la médecine du travail, le mot "télétravail" arrive en tête, il est cité 74 fois. La CGT pose la question en préambule, quels moyens la direction met-elle en place vis-à-vis de la médecine du travail afin qu'elle puisse assurer pleinement ses missions ? La même question se pose vis-à-vis des IRP.

Pour les réorganisations, la direction informe et consulte les CSE car elle en a l'obligation, elle coche une case. Les passages en CSE concernant la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail sont aussi une obligation. Si la direction ne les accompagne pas des moyens nécessaires, ses discours sur la santé, sécurité et conditions de travail ne seront que ça, des discours.

## Déclaration préalable CGT CSEE DTSI N°12 du 24/04/2024

*Chaque jour de nouveaux conflits éclatent dans le monde, les marchands d'armes doivent s'en réjouir, leur commerce n'a jamais été aussi fleurissant depuis des années. D'un côté on nous demande de moins polluer pour se rendre à l'usine, d'un autre côté on nous demande un effort de production polluant : sortir rapidement les obus de la ligne de production ! Effort de guerre oblige ! Nous sommes peut-être sur une stigmatisation simpliste, toutefois le sens est là, à notre porte et nous ne le comprenons pas.*

*Revenons en métropole, récemment un conseil d'actionnaires a validé le salaire mirobolant d'un patron du CAC 40 ; à hauteur de plus de 36,5 millions d'Euros annuels. Nous pouvons une nouvelle fois nous poser des questions sur la répartition des richesses, quand certains vous expliquent que la différence de traitement entre le plus bas salaire d'une entreprise et le plus haut ne doit pas excéder 20 fois... imaginez le bas salaire de ce grand groupe... 150 000€ par mois, une gabegie... Pendant ce temps on essaye de nous distraire avec une autre entreprise souvent montrée comme paternaliste qui veut mettre en place un salaire « décent » supérieure au SMIC pour ses salariés subissant l'inflation.*

*Plus récemment, dans un grand groupe automobile Allemand quand on fait un plan d'économie, on montre l'exemple :*

*« Afin de montrer l'exemple, le top management va participer à l'effort demandé à l'ensemble du groupe. **Le directeur général a ainsi annoncé qu'il allait réduire de 5 % son propre salaire**, tout comme les autres membres de la direction. « Nous considérons qu'il s'agit d'un signal important indiquant que nous, en tant que direction, apportons également notre contribution et commençons par nous-mêmes », se justifie-t-il ».*

Et pendant ce temps, dans notre entreprise, où l'état français est principal actionnaire, la rémunération ne concerne que les plus hauts dirigeants, un peu plus de 35 M€ (le salaire d'un grand patron) seront répartis sur quelques 1300 personnes.

Si on refaisait les NAO avec ce budget cela donne 27000 Euros par salarié concerné par ce fameux programme dont le nom de code « LTIP » est inconnu du reste des salariés du Groupe. Pour ces derniers, rien, juste des NAO de « la honte », qui excluent 80% du personnel.

*De l'avis de la CGT, il va y avoir du monde à cette assemblée sachant que la 17eme résolution, relative à ce fameux programme pour privilégiés, qui sera soumise à l'assemblée générale du 22 mai risque de susciter quelques débats. Et pendant ce temps, à la DTSI, tout va bien Madame la Marquise !*

*On continue au pas de charge réorganisations, sur réorganisations. Les SDIT continuent à fleurir, poussant les salariés au télétravail pour des raisons économiques, écologiques ou d'écœurement. Il doit être plus facile d'oublier de chez soi que du bureau, que son employeur estime que la seule reconnaissance légitime soit : Merci.*

La CGT n'en doute pas : les collègues feront en sorte que les JO et JOP soient une réussite à leur niveau de compétence et promis, juré, craché, pas de plan social après les Jeux comme certaines rumeurs peuvent le colporter.